



Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le
ID : 048-200069151-20221208-DELIB_2022_177-DE

République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 08 décembre 2022 à 18 heures

Date de Convocation 01 décembre 2022

Membres en exercice : 35	<p>L'an deux mille Vingt-deux et le 08 décembre, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,</p> <p>Présents : Henri COUDERC, Flore THEROND, Alain CHMIEL, Alain ARGILIER, René JEANJEAN, François ROUYEYROL, Serge VEDRINES, Gérard PÉDRINI, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Bdeia AMATUZZI, Patrick BOSC, Michel CAPONI, Marie-Thérèse CHAPELLE, Maurice DUNY, Francis DURAND, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, Sylvette HUGUET, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Roselyne PRADEILLES, Vincent PRATLONG, Daniel REBOUL, Bernard RIEU, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY, Jean-Philippe VERNHET, Jean WILKIN,</p> <p>Représentés : Martine BOURGADE A Flore THEROND, Michel COMMANDRE A Daniel GIOVANNACCI, Régine DOUSSIÈRE A Henri COUDERC, Sébastien MOREAU A Pierre HERRGOTT,</p> <p>Excusés : Damien ARMAND, Martine BOURGADE, Michel COMMANDRE, Régine DOUSSIÈRE, Jaclyn MALAVAL, Sébastien MOREAU</p> <p>Absents :</p> <p>Présents non votants :</p>
Présents : 29	
Votants : 33	
Pour : 33	
Contre : 0	
Abstention : 0	

Secrétaire de séance : Monsieur Alain CHMIEL

DELIB-2022-177 - DÉCISION MODIFICATIVE 2022-03 AU BUDGET ANNEXE RÉGIE AEP

Le Conseil communautaire

APRÈS avoir entendu la présentation du projet de décision modificative n°3 de 2022 du Budget annexe de la Régie de l'Eau et de ses grands équilibres, qui se présentent comme suit :

- **La section de fonctionnement s'équilibre à +11.800,00€**

La décision modificative consiste en une augmentation des charges à caractère général, une augmentation des charges de personnel, une augmentation des intérêts pour intégrer le remboursement lié au transfert de l'emprunt de Cans et Cévennes et la refacturation du temps de travail au budget SPANC et DSP.

Cette décision modificative n°3 de 2022 s'équilibre en section de fonctionnement à **+11.800,00€**, portant à **2.194.163,45€** le budget total de la section de fonctionnement en 2022.

Les principaux ajustements en dépenses sont les suivants :

- Augmentation du chapitre 011 Charges à caractère général
 - o Article 611 – Transfert des boues COVID : +8.000€
- Augmentation du chapitre 012 Charges de personnel
 - o Article 6218 – Autres personnels : +11.800€

- Augmentation du chapitre 66 Charges financières
 - o Article 6611 – Intérêts : +2.900€
- Diminution du virement à la section d'investissement : -10.900,00€

Les principaux ajustements en recettes sont les suivants :

- Augmentation du chapitre 70 Ventes, Prestations
 - o Article 7084 – Mise à disposition de personnel facturé : +11.800€

L'équilibre par chapitre est le suivant :

Chapitre	BP 2022	DM 1	DM 2	DM 3	Total 2022
011 - Charges à caractère général	633 700.00			8 000.00	641 700.00
012 - Charges de personnel	435 000.00			11 800.00	446 800.00
014 - Atténuations de produit	152 000.00				152 000.00
65 - Autres charges de gestion courante	28 680.00				28 680.00
66 - Charges financières	72 500.00			2 900.00	75 400.00
67 - Charges exceptionnelles	20 000.00	16 000.00	36 000.00		72 000.00
023 - Virement à la section d'investissement	87 483.45	-16 000.00	-8 000.00	-10 900.00	52 583.45
042 - Section à section	725 000.00				725 000.00
Total des dépenses de fonctionnement	2 154 363.45	0.00	28 000.00	11 800.00	2 194 163.45
002 - Résultat de fonctionnement reporté	219 285.73				219 285.73
042 - Section à section	360 365.72				360 365.72
70 - Ventes produits fabriqués, prestations	1 471 712.00			11 800.00	1 483 512.00
74 - Subvention d'exploitation	75 500.00				75 500.00
75 - Autres produits de gestion courante	2 500.00				2 500.00
76 - Produits financiers					0.00
77 - Produits exceptionnels	25 000.00		28 000.00		53 000.00
Total des recettes de fonctionnement	2 154 363.45	0.00	28 000.00	11 800.00	2 194 163.45

- **La section d'investissement s'équilibre à +100,00€**

La décision modificative consiste en :

- Augmentation du remboursement du capital des emprunts
- Transfert entre opérations d'investissement
- Inscription des subventions acquises en 2022
- Diminution du virement de la section de fonctionnement

Cette décision modificative s'équilibre en section d'investissement à +100,00€, portant à **2.076.359,23€** le budget total de la section d'investissement en 2022.

Les principaux ajustements en dépenses sont les suivants :

- Augmentation du remboursement du capital des emprunts (lié au transfert de l'emprunt de Cans et Cévennes)

- Diminution des opérations de travaux : Enquête publique Les Bondons, Travaux ouvrages Meyrueis, Assainissement Mas Saint Chély, Captage Burle, Schéma Directeur AEP)
- Augmentation des opérations de travaux : Régularisation administrative Captages Les Bondons, Travaux divers eau potable, travaux assainissement, mise en place de télésurveillance, achat matériel

Les principaux ajustements en recettes sont les suivants :

- Inscription de la subvention du CD48 au titre du FRAT 2022 : Mise en place de télésurveillance : 11.000,00€
- Diminution du virement de la section de fonctionnement

L'équilibre par chapitre est le suivant :

Chapitre	BP 2022	DM 1	DM 2	DM 3	Total 2022
040 - Section à section	600 291.07	-239 925.35			360 365.72
041 - Opérations patrimoniales	132 750.71				132 750.71
16 - Emprunts et dettes assimilées	233 000.00			7 500.00	240 500.00
Op° 5003 AEP Bramadou BDC	90 000.00	5 500.00			95 500.00
Op° 5101 Mise aux normes Captages BON	5 195.00			3 100.00	8 295.00
Op° 5102 Enquête publique Captages AEP - BON	37 500.00	-11 500.00	-12 000.00	-3 100.00	10 900.00
Op° 5103 Mise en place de traitements sur 4 UDI - BON	96 536.00				96 536.00
Op° 5202 Acquisitions foncières PPI CCE	19 951.00				19 951.00
Op° 5301 Mise aux normes Captages CAS	68 002.81		1 100.00		69 102.81
Op° 5302 Assainissement Collectif CAS	300 000.00				300 000.00
Op° 5502 Acquisitions foncières PPI GAT	4 072.05		4 900.00		8 972.05
Op° 5601 Mise aux normes Captages HLP	150.00				150.00
Op° 5701 Travaux AEP ISP	10 000.00				10 000.00
Op° 5803 Acquisitions foncières PPI MEY	31 502.00				31 502.00
Op° 5804 Travaux sur réseaux et ouvrages MEY	30 000.00			-20 000.00	10 000.00
Op° 6001 Création assainissement collectif Le Truel SPT	11 350.00				11 350.00
Op° 6102 Assainissement collectif Les Vanelis VEB	10 000.00				10 000.00
Op° 7002 Travaux sur réseaux et ouvrages MEJ	4 400.00				4 400.00
Op° 7003 Réseau AEP	50 000.00		-11 250.00		38 750.00

Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Publié le



ID T048-200069161-20221208-DELIB_2022_177-DE

Nivoliens MEJ					
Op° 9022 Travaux AEP	133 455.94			45 000.00	178 455.94
Op° 9023 Travaux ASS	70 000.00			30 000.00	100 000.00
Op° 90260 Achat Matériel	108 500.00		9 250.00	20 000.00	137 750.00
Op° 9032 Assainissement Mas St Chély Caussignac	50 000.00			-6 400.00	43 600.00
Op° 9041 Travaux de protection captage Burle	50 000.00	-10 000.00		-40 000.00	0.00
Op° 9043 Etude pour recherche ressource en eau	50 000.00			-47 000.00	3 000.00
Op° 9045 Mise en place de traitements sur 4 UDI (CCE+ROU+LSP)	105 228.00				105 228.00
Op° 9046 Travaux reprise réseau AEP La Mimente suite intempéries 06/2020	25 800.00				25 800.00
Op° 9048 Mise en place de télésurveillance	12 500.00			11 000.00	23 500.00
Total des dépenses d'investissement	2 340 184.58	-255 925.35	-8 000.00	100.00	2 076 359.23
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	215 018.27				215 018.27
040 - Section à section	964 925.35	-239 925.35			725 000.00
041 - Opérations patrimoniales	132 750.71				132 750.71
021 - Virement de la section de fonctionnement	87 483.45	-16 000.00	-8 000.00	-10 900.00	52 583.45
13 - Subventions d'investissement	750 006.80		80 332.18	11 000.00	841 338.98
16 - Emprunts et dettes assimilées	190 000.00		-80 332.18		109 667.82
Total des recettes d'investissement	2 340 184.58	-255 925.35	-8 000.00	100.00	2 076 359.23

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

APPROUVE la décision modificative n°3 de 2022 du budget Régie AEP, ainsi proposée,

APPROUVE la refacturation du temps de travail des personnels administratifs du budget Régie AEP vers les budgets SPANC et DSP, pour le traitement de dossiers particuliers (Assainissement non collectif non regroupé de Magistavols et Rampon sur le budget SPANC et Travaux de réseaux humides dans les rues du Thérond à Florac sur le budget DSP) et pour les missions comptables et budgétaires, selon la répartition ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Publié le



ID : 048-200069151-20221208-DELIB_2022_177-DE

Agents Administratifs	Temps de travail de MAD Budget Régie	Nombre heures annuel MAD Budget Régie	Nombre heures MAD à refacturer au budget SPANC	Nombre heures MAD à refacturer au budget DSP
AMEGNIGAN Etienne	95%	1 526,65	70	70
BERTRAND Corinne	60%	964,20	0	175
BUSIN Camille	95%	1 526,65	70	0

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document devant s'y rapporter.

Le Président,
Henri COUDERC

